



## Compte-rendu audioconférence COVID19 / DRFIP 974 du 29 avril 2020.

Les 3 OS étaient présentes pour cette 6ème audioconférence avec la Direction qui s'est tenue de 9h00 à 12h00.

Une des OS a quitté la réunion après 1h30 de débats, en contestation d'une réponse incomplète de la direction à ses interrogations.

**FO** section locale Réunion est restée jusqu'à la fin des débats.

L'activité de la DRFIP sur la semaine écoulée s'inscrit dans la continuité du PCA établi en début de confinement :

- priorisation des missions essentielles au fonctionnement des services de l'Etat et des collectivités territoriales (payes, pensions, mandaterments)
- délestage des missions non prioritaires pour favoriser le minimum de présentiel dans les services
- accroître les capacités de télétravail pour le personnel (postes nomades et/ou en mode Tiny)
- apporter notre accompagnement fiscal aux entreprises dans ce contexte de marasme économique. (Fonds de Solidarité, remboursement de Crédit de TVA, CIR)
- L'ouverture au 20 avril de la campagne IR, pour laquelle un fort mouvement de volontariat des personnels est à remarquer.

### Quelques chiffres significatifs actualisés pour fin avril :

- collectivités territoriales : octroi de mer collecté en baisse à 13 M€ ( / 27 M€ en avril 2019)
- fiscalité des entreprises : 21 M€ versées (RCTVA)
- Fond de Solidarité aux entreprises : 21 M€ reversés en FDS en avril ( 1139 dossiers retraités par brigades et Dircofi)
- campagne IR
  - e-contact + 166% de demandes traitées par rapport à 2019 (solde de 500 demandes fin avril 2020 par rapport à un solde de 2000 fin avril 2019)
  - les appels téléphoniques ont doublé par rapport à l'année dernière : 124 appels aboutis le vendredi 24/04/2020
  - 39 téléphones portables dédiés à la plateforme téléphonique et attribués aux agents en soutien

### situation de personnels fin avril 2020

- 218 agents présents physiquement dans les services (taux de présence départemental 27 % par rapport au national 22%)
- SIP : 62 agents présents, soit 33% des effectifs globaux des SIP du département
- 170 agents en télétravail ( 21 % du personnel de la DRFIP)

La direction confirme avoir recensé encore 400 agents mobilisables dans la population des agents non confinés obligatoirement (en fragilité de santé). Cette « réserve » disponible permettra une rotation de personnel si la situation de crise le nécessite (en fonction de l'évolution épidémique).

### Le dé-confinement à la DRFIP

La direction est en instance de réception du « vademecum » de la DG instituant la doctrine de dé-confinement pour le personnel (réception en fin de semaine 18)

Elle sera en possibilité d' en exposer les principes lors du prochain CHSCT extraordinaire des ministères financiers pour la Réunion prévue le mardi 05 mai prochain à 10h00.

Sans s' engager officiellement sur son contenu, la Direction confirme que la reprise devrait être progressive et prudente, relation avec le contexte sanitaire (pilotage préfecture).

Une communication officielle sera opérée suite à la tenue de ces instances du personnel.

A priori, les personnels en fragilité de santé ne peuvent pas être dé-confinés dans l' immédiat; des solutions de télétravail devrait être proposées en étude pour cette catégorie de personnel.

### **Gestion RH**

La Direction confirme l' annulation des CAPL 2020 ; elle demande de faire remonter au plus tôt les situations individuelles pour ventiler à temps les affectations locales pour septembre 2020.

### **Questions de FO**

- 1) Comment sont gérés les agents tombés en maladie avant la mise en confinement ? Quel est le traitement administratif pour ceux atteignant les 90 jours d' arrêts (nombre de cas) ?
- 2) Pour les agents en congé longue maladie ; comment leur situation administrative est traitée dans ce contexte ? Quid des commissions des réformes ? (Décomptes des agents concernés)
- 3) SIP de ST Denis Est non équipé en gel hydroalcoolique alors que réception public en cas particuliers ?
- 4) Selon quelle méthode seront prévenus les agents de leur éventuelle reprise de service à partir du 11 mai prochain ? **FO** préconise d' avertir personnellement chaque agent de leur future position de service (en priorité ceux qui vont reprendre dès le 11 mai)
- 5) **FO** rappelle que les rappels d' échelon sur les salaires datent depuis janvier pour certains agents ; il est étonnant que le direction soit aussi lente à régulariser les montants dûs, alors qu' elle est très prompte à retenir des jours de congés quand une ordonnance contestée est émise..

### **réponses de la direction**

- 1) Ces agents s' insèrent dans le cadre commun ; en sortant de leur arrêt maladie, ils deviennent soit mobilisables, en absence autorisée ou en garde d' enfant. Au delà , il passent effectivement en ½ traitement (la mutuelle prenant en charge la perte de salaire si garantie maintien de salaire)
- 2) Ces dossiers sont suivis par la médecine de prévention ; les commissions de réformes sont suspendues sur la période actuelle. Pas de communication du nombre d' agents concernés
- 3) La direction confirme que le service a été servi en gel et indique que la doctrine doit être respectée ; gel uniquement pour les agents recevant le public (cas ponctuel). Le cas échéant, le lavage des mains au savon est recommandé.  
La direction confirme la réception d' ici quelque jours de 7000 à 8000 masques chirurgicaux qui seront distribués dans les services selon les consignes sanitaires
- 4) Le directeur s' engage à communiquer par mail vers tous les agents dès que les 1ères mesures de dé-confinement seront connues. Des solutions d' alertes personnelles seront proposées (via chef de service ?)
- 5) Normalement, la situation des payes devrait être régularisée fin mai 2020 (au plus tard fin juin). La direction a pris note du mécontentement des agents sur l' ordonnance présidentielle concernant la retenue des congés des agents; l' information à été transmise en national.

**Signalez toute difficulté par courriel à [fo.drifip974@gmail.com](mailto:fo.drifip974@gmail.com)**

**Vos représentants FO : Cédric COURTOIS - Willy FONTAINE**